

florist.ch • Förliwiesenstrasse 4 • CH-8602 Wangen

Wangen, _____ 2024

Contrat

entre

florist.ch (Association suisse des fleuristes), Förliwiesenstrasse 4, 8602 Wangen

et

Prénom		Nom	
Adresse		CP / lieu	
Date de naissance		Lieu d'origine	
Mobile		e-mail	
Insta-Account		École professionnelle	

Actuellement en formation en tant que fleuriste CFC
 Abgeschlossene Ausbildung als fleuriste CFC

ci-après dénommé(e) candidat(e)

Employeur actuel			
entreprise		Formateur (nom)	
Adresse		CP / lieu	
Téléphone		e-mail	

Participation aux éliminatoires pour les championnats des métiers SwissSkills 2025 à Berne.

La participante est entièrement disponible à la date / au lieu publié(e) sur le site Internet de florist.ch pour participer aux éliminatoires. La participation au concours ne donne pas lieu à un rapport de travail.

florist.ch s'engage en tant qu'organisateur,

- d'encadrer entièrement les candidat(e)s participant(e)s dans leur langue maternelle respective.
- à prendre en charge tous les frais occasionnés sur place, y compris le matériel pour le concours.
- à informer les candidat(e)s suffisamment tôt de toute modification du plan d'entraînement et de compétition.

Le/la candidat(e) s'engage,

- à informer l'entreprise formatrice/l'employeur le plus tôt possible des absences à venir.
- d'informer l'entreprise formatrice/l'employeur de toute modification du plan d'entraînement et de compétition.
- à verser une contribution aux frais de CHF 200 en cas d'absence non excusée à la compétition (seul un certificat médical au plus tard 24 heures avant la compétition ou une urgence familiale sont considérés comme excusés).
- de communiquer, lors de l'inscription, leurs éventuelles allergies, intolérances ou autres informations médicales pertinentes pour le concours.
- pour participer aux championnats des métiers SwissSkills du 17 au 21 septembre 2025 à Berne, dans la mesure où ils ont été désignés sur la base des éliminatoires.

L'assurance est à la charge du/de la candidat(e).

Sont autorisés à participer les fleuristes CFC / AFP en formation ou ayant terminé leur apprentissage professionnel, nés en 2004 ou après. L'inscription n'est valable que si elle est valablement signée et parvient à florist.ch avant le 16 décembre 2024 à 23h59 (mail en format pdf ou courrier). La participation ne peut avoir lieu que dans la région de l'employeur concerné.

Déclaration de consentement à la prise de photos et de films

La personne participante accepte que des photos et des vidéos d'elle soient prises dans le cadre des éliminatoires et soient publiées,

- sur la page d'accueil de florist.ch et future.florist.ch.ch
- dans les publications (imprimées) de florist.ch et des entreprises partenaires, en particulier en relation avec la publicité pour les apprentissages de fleuriste CFC / AFP
- sur les canaux de médias sociaux de florist.ch et des sponsors
- les présentations de l'association, notamment pour la publicité professionnelle
- dans la documentation médiatique et donc la diffusion dans les médias imprimés et électroniques, notamment sur leurs portails web et canaux de médias sociaux

peuvent être utilisés et sauvegardés à cette fin.

Les photos et les vidéos servent exclusivement aux relations publiques pour la profession de fleuriste, à la publicité de l'association et à la couverture médiatique de l'événement.

La personne participante est consciente que les photos et les vidéos peuvent être consultées sur Internet par n'importe quelle personne. Malgré toutes les mesures techniques prises, il n'est pas exclu que ces personnes réutilisent les photos et les vidéos ou les transmettent à d'autres personnes.

Cette déclaration de consentement est volontaire et peut être révoquée à tout moment avec effet pour l'avenir. Si les photos sont disponibles sur Internet, elles seront retirées dans la mesure du possible par florist.ch et les sponsors.

L'accord entre en vigueur dès sa signature.

Pour florist.ch - Association suisse des fleuristes Candidat(e)

Thomas Meier, directeur

(signature)